



# Guide des contributions et partenariats

Novembre 2023

McConnell

# CONTENTS

<b>About this Guide</b> .....	<b>3</b>	<b>Comment se déroule une relation de partenaire avec la Fondation?</b> .....	<b>7</b>	<b>Critères d'évaluation</b> .....	<b>12</b>
<b>À propos de la Fondation</b> .....	<b>4</b>	<b>Nos responsabilités et notre obligation de rendre compte en tant qu'organisation philanthropique</b> ...	<b>8</b>	<b>Processus d'évaluation</b> .....	<b>13</b>
Vision.....	4			<b>Renouvellement de contributions</b> .....	<b>14</b>
Mission.....	4			<b>Projets inadmissibles</b> .....	<b>15</b>
<b>Secteurs d'impact</b> .....	<b>5</b>	<b>Types d'ententes</b> .....	<b>9</b>	<b>Lignes directrices pour les contributions à des projets favorisant l'implication de la communauté dirigés par ou impliquant des cégeps ou des universités</b> .....	<b>16</b>
Sphère d'intérêt : Communautés .....	5	Contributions à un donataire reconnu .....	9		
Sphère d'intérêt : Réconciliation .....	5	Contributions par l'entremise d'un fiduciaire de bienfaisance .....	9	<b>Partenariat avec des organisations à but lucratif</b> .....	<b>17</b>
Sphère d'intérêt : Climat .....	5	Entente avec un donataire non reconnu .....	9	<b>Quelques consignes pour la préparation du budget liée à la demande</b> .....	<b>18</b>
Stratégie pour Montréal .....	5	<b>Équité, Diversité, Inclusion et Accessibilité (EDIA)</b> .....	<b>10</b>		
Renforcement des capacités .....	5	<b>La réconciliation comme priorité</b> .....	<b>11</b>		
<b>Types de partenariats en matière de contributions</b> .....	<b>6</b>				

# À propos de ce guide

Le présent guide détaille l'approche de la Fondation en matière de contributions et de partenariats.



Plusieurs membres de l'équipe de la Fondation participent aux processus de diligence raisonnable et à l'établissement de partenariats. Le présent guide cherche donc à assurer la cohérence et l'uniformité des processus de diligence raisonnable, nos communications et notre travail auprès de partenaires. En travaillant de manière plus uniforme, nous pouvons réduire toute forme de partialité, accroître l'équité et collaborer pour concrétiser notre vision et atteindre nos objectifs.

Notre action sur le plan des contributions évolue continuellement. Nous voulons apprendre de nos partenaires et d'autres organisations alors que nous prenons des mesures pour améliorer nos pratiques et rendre nos communications plus claires et accessibles.

Nous avons créé ce Guide dans un souci de transparence et de responsabilité. Nous espérons que vous y trouverez des renseignements utiles sur notre approche, nos priorités et notre processus de contributions financières.

# À propos de la Fondation

## VISION

Nous envisageons un avenir où les systèmes sociaux et économiques contribuent à l'épanouissement de tous, et où l'environnement naturel est géré pour le bien des générations futures. Nous croyons que tous les secteurs doivent travailler ensemble en réponse aux changements climatiques, pour favoriser la réconciliation, et cherchons à mobiliser la créativité individuelle et les ressources des organisations pour remédier aux enjeux sociaux et renforcer les communautés.

## MISSION

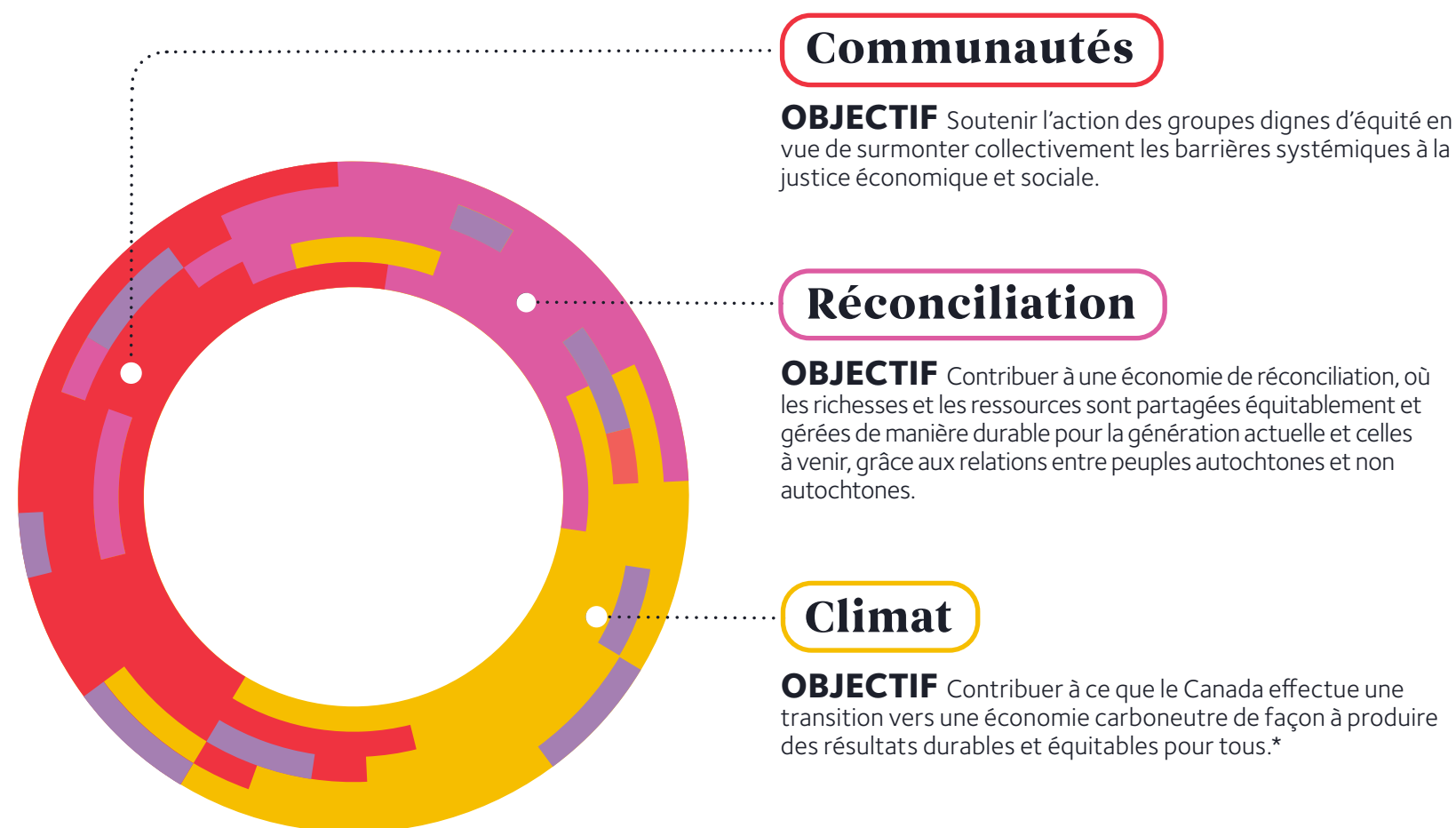
Nous aspirons à une société plus résiliente, inclusive et durable en mesure de surmonter ses enjeux complexes..



# Secteurs d'impact

La Fondation McConnell a comme cible de verser 5 % de sa dotation annuellement.  
La majorité de nos contributions philanthropiques correspondent à nos trois sphères d'intérêt :

## SPHÈRES D'INTÉRÊT



## AUTRES CONTRIBUTIONS

### Stratégie pour Montréal

Fondée à Montréal en 1937, la Fondation demeure profondément attachée à ses racines montréalaises. En plus de contribuer à des projets qui correspondent à nos sphères d'intérêt, qui peuvent se trouver à Montréal, nous consacrons environ 2 millions de dollars chaque année à des organisations du Grand Montréal. Apprenez-en plus [ici](#).

### Renforcement des capacités

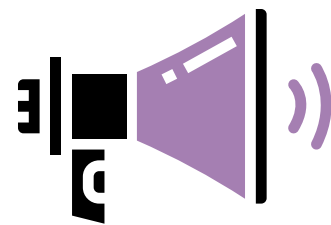
Nous versons également des contributions pour renforcer les capacités d'organisations jouant un rôle clé à l'échelle d'un secteur (par exemple, celles qui offrent des services à d'autres organisations actives dans une de nos trois sphères d'intérêt, ou celles tentant de faire croître ou de changer des secteurs qui sont liés à notre mission). Pour l'instant, il s'agit de mesures proactives pour ce type de contributions.

# Types de partenariats en matière de contributions



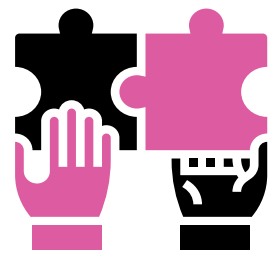
## Réception de demandes

La majeure partie des contributions financières de la Fondation est effectuée en réponse à des demandes présentées par des partenaires potentiels selon nos trois sphères d'intérêt ou la Stratégie pour Montréal.



## Partenariats proactifs

Des appels de propositions ou l'élaboration de propositions en collaboration avec des partenaires spécifiques ont lieu à l'occasion.



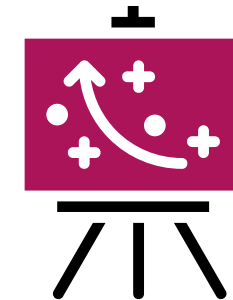
## Collectifs de financement

La Fondation s'associe à d'autres partenaires philanthropiques afin de combiner des ressources pour soutenir un enjeu en particulier. L'impact dépasse alors ce qu'une organisation peut faire sur une base individuelle.



## Contributions opportunes

Des contributions faites à la discrétion de la Fondation qui ne suivent pas nos lignes directrices normales et pour lesquels il n'est pas possible de déposer une demande. Il s'agit de plus petites contributions versées pour répondre à des occasions ou des besoins uniques et urgents.



## Développement de programmes

Des contributions relativement plus petites visant la mise sur pied d'activités préliminaires en phase avec une de nos sphères d'intérêt. Un partenaire potentiel pourrait déposer une demande selon une sphère d'intérêt, ou se faire inviter à présenter une demande.

VARIABLE : ENTRE 100 000 \$ ET 500 000 \$ PAR ANNÉE SUR UNE PÉRIODE DE PLUSIEURS ANNÉES (2 À 5 ANS)

<50 000 \$ POUR UN AN

# Comment se déroule une relation de partenaire avec la Fondation?

Lorsqu'une demande de contribution financière est approuvée par la Fondation, nos partenaires :

1. recevront un avis par courriel de notre PDG, comprenant une demande de confirmation pour pouvoir procéder à des versements financiers, **peu de temps après la rencontre du conseil d'administration**
2. recevront une lettre officielle soulignant tous les détails de l'entente de contributions **dans un délai d'une à deux semaines**
3. recevront le premier versement des contributions financières **dans un délai de quatre à six semaines.**

Normalement, les partenaires soumettent un court rapport d'étape chaque année et cela entraîne le prochain versement de leur contribution financière. Nous voulons répondre aux besoins de nos partenaires et faire de notre mieux pour leur offrir de la souplesse advenant le cas où une organisation souhaiterait modifier le calendrier de ses rapports d'étape, l'échéancier de ses versements ou même le montant d'un versement en particulier. Nous sommes aussi disponibles pour des mises à jour ou des échanges à tout moment entre ces rapports d'étape annuels.

Bien que les contributions financières représentent le principal moyen que nous utilisons pour appuyer des organisations, nous recherchons d'autres moyens pour renforcer la portée de leur action. Nous sommes toujours à l'écoute pour discuter de difficultés ou de nouvelles occasions qui peuvent se présenter. Nous souhaitons aussi appuyer les partenaires en les mettant en contact avec d'autres organisations pour collaborer ou obtenir du financement, et nous n'hésitons pas à partager des occasions d'apprentissage ou de réseautage lorsque c'est utile. De manière similaire, notre équipe des Communications appuie nos partenaires en diffusant leurs nouvelles, leurs rapports ou leurs événements.

# Nos responsabilités et notre obligation de rendre compte en tant qu'organisation philanthropique

La confiance, la responsabilité mutuelle et la collaboration sont au cœur de tous nos partenariats. Nous nous soucions de l'expérience vécue des membres de notre équipe et nous voulons agir sous le signe du respect et de la transparence. Nous aspirons à ce qui suit :

## SOUPLESSE

Inviter nos partenaires à adapter leurs actions en fonction des leçons qu'ils ont apprises. Cela peut vouloir dire faire preuve de souplesse en ce qui a trait aux échéanciers, à la portée du projet ou aux activités mises sur pied pour avoir les retombées souhaitées.

## RÉACTIVITÉ

Veiller à ce que les communications et les procédés administratifs répondent aux besoins de nos partenaires et des partenaires potentiels, et faire preuve de la plus grande transparence possible quant aux échéanciers et à la prise de décisions.

## ACCESSIBILITÉ

Prendre l'engagement d'améliorer continuellement nos procédés afin d'offrir un accès équitable à nos possibilités de financement et à notre personnel.

## APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION DE L'IMPACT

Recueillir des données et de la rétroaction, et réaliser des évaluations en vue de mesurer les retombées de nos stratégies. Fournir à nos partenaires les moyens financiers pour évaluer leurs projets et en tirer des leçons.

## INTROSPECTION

S'adapter à la suite de rétroaction et d'une réflexion, reconnaissant nos manquements et faire part des leçons apprises.

## UTILISATION DE DONNÉES PROBANTES

Ancrer nos stratégies de contributions selon les données et la recherche pour cerner des enjeux, des occasions et là où la philanthropie peut avoir le plus grand impact positif. Accorder de la valeur à plusieurs points de vue et formes de savoir.



# Types d'ententes

La Fondation McConnell a recours à plusieurs types d'ententes pour verser des contributions. Dans la plupart des cas, l'organisation partenaire est un **donataire reconnu**. Si ce n'est pas le cas, la contribution financière peut se faire par l'entremise d'un **fiduciaire de bienfaisance**, ou nous pouvons conclure une entente avec une organisation à titre de **donataire non reconnu**.

## 1 Contributions à un donataire reconnu

Un donataire reconnu est une organisation désignée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) comme un organisme de bienfaisance ou l'un de ces [types de donataire](#), et qui possède un numéro d'enregistrement émis par l'ARC.

## 2 Contributions par l'entremise d'un fiduciaire de bienfaisance

Un fiduciaire de bienfaisance est un donataire reconnu utilisé par un donataire non reconnu pour recevoir des contributions. Les lignes directrices de l'ARC concernant les fiduciaires ou les intermédiaires se trouvent [ici](#).

## 3 Entente avec un donataire non reconnu

Un donataire non reconnu est une organisation qui ne possède pas le statut d'organisme de bienfaisance. Il peut s'agir d'organisations sans but lucratif, de collectifs, d'organisations communautaires, de groupes d'entraide, de clubs ou de sociétés, de groupes non incorporés de particuliers, de mouvements sociaux ou d'entreprises sociales, privées ou détenant la certification « B Corp »\*.

Nous disposons de deux moyens pour conclure directement une entente avec un donataire non reconnu : a) par l'entremise d'une lettre d'entente émise si les activités du donataire visent à atteindre les objectifs de bienfaisance de la Fondation (« versements admissibles »); b) lorsque le donataire non reconnu réalise des activités de bienfaisance pour la Fondation à titre d'intermédiaire (« activités propres »). [Voici les lignes directrices de l'ARC](#).

\*Les entreprises sociales, privées ou détenant la certification « B Corp » sont incluses ici parce qu'elles peuvent être des donataires non reconnus, mais il est à noter que la Fondation leur verse rarement des contributions.

# Équité, Diversité, Inclusion et Accessibilité (EDIA)

La Fondation s'efforce d'intégrer les principes EDIA dans ses cadres de travail, ses politiques, ses activités et ses programmes.

Nous le faisons systématiquement et à tous les niveaux, avec du soutien externe.

Cette démarche est soutenue par une formation obligatoire pour le personnel et notre participation à l'accélérateur JEDI de Fondations philanthropiques Canada.

**Notre engagement en matière d'EDIA est continu. Au sein de la Fondation, nous cherchons à apporter de petits et de grands changements.** Voici quelques exemples de mesures pertinentes en ce qui concerne notre diligence raisonnable et nos partenariats :

- ➔ Inclusion dans nos trois sphères d'intérêt de priorités stratégiques visant à soutenir des projets dirigés par des groupes dignes d'équité.
- ➔ Accès équitable à l'information pour toutes les organisations souhaitant présenter une demande, peu importe leurs liens avec la Fondation, et accent sur l'établissement de relations avec des communautés que nous voulons appuyer, mais avec lesquelles nous n'entretiens pas encore de lien.
- ➔ Reconnaissance de l'écart qui existe au sein du secteur en matière de ressources, allègement du processus de préparation des demandes, répondre aux demandes et émettre des paiements le plus rapidement possible, et appuis pour assumer les coûts d'exploitation, d'administration et de renforcement des capacités.
- ➔ Reconnaissance de la possibilité que les organisations dirigées par ou offrant des services à des groupes dignes d'équité ne soient pas des organismes de bienfaisance enregistrés, et mise en place d'un soutien pour les donataires non reconnus et sensibilisation auprès d'autres organisations philanthropiques pour qu'elles fassent de même.
- ➔ Intégration des principes EDIA dans nos stratégies de recrutement, sachant qu'une équipe plus diversifiée sera en mesure de mieux servir les groupes dignes d'équité.

# La réconciliation comme priorité

La réconciliation est une priorité importante pour la Fondation McConnell et elle s'étend à tous les aspects de notre action. Nous savons que notre valeur en tant que partenaire va au-delà d'une relation transactionnelle, et nous avons pris l'engagement de mettre notre voix, nos réseaux et nos ressources à profit pour appuyer les peuples autochtones.

Toute l'équipe suit une formation obligatoire et doit apprendre et désapprendre continuellement l'histoire et les enjeux autochtones.

Consultez notre [Revue annuelle de 2022](#) pour découvrir nos engagements officiels dans ce domaine.

## CONTRIBUTIONS POUR LA RÉCONCILIATION

### Dans le cadre de la sphère d'intérêt Réconciliation

Des contributions sont presque exclusivement versées à des projets dirigés par des communautés autochtones, ou desservant celles-ci.

### En dehors de la sphère d'intérêt Réconciliation

Nous veillons à ce que les paramètres qui suivent soient respectés au moment d'évaluer des demandes soumises par des organisations non autochtones pour des projets axés sur les communautés autochtones ou qui auront un impact positif sur celles-ci :

- ➔ L'organisation a de bons antécédents en matière de collaboration avec des partenaires autochtones.
- ➔ Les projets sont endossés par des partenaires autochtones dans le secteur. Lorsque cela est possible et approprié, des partenaires autochtones partagent les activités et les contributions.
- ➔ Les projets viennent compléter et non reproduire ceux faits par une organisation autochtone.

# Critères d'évaluation

La Fondation reçoit beaucoup plus de demandes de contributions que ce dont elle dispose en termes de ressources financières.

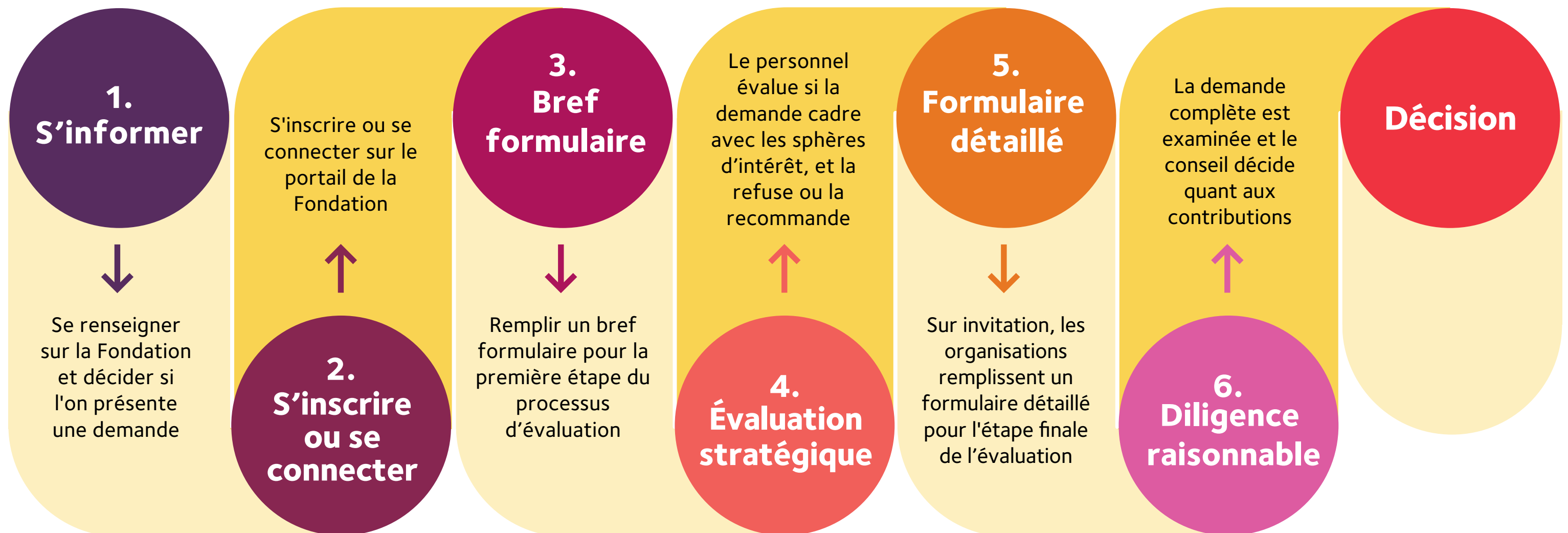
Nos critères d'évaluation nous guident dans le choix des projets auxquels s'appliquent nos contributions, ainsi que du montant de ces dernières.

Parallèlement à des considérations importantes telles qu'une gouvernance, une direction et une gestion financière saines, les deux principaux facteurs au cœur de notre processus d'évaluation sont : un accord stratégique entre le projet proposé et la sphère d'intérêt pertinente, et le positionnement du projet proposé et celui de la ou des organisations le dirigeant pour mener à bien leur action.

	ACCORD ÉLEVÉ	FAIBLE ACCORD
POSITIONNEMENT FORT	<b>1</b> Contributions probables, le montant restant à être déterminé selon l'analyse des chances de réussite et de l'impact	<b>2</b> Contribution possible, dans une faible mesure seulement (p.ex. Des contributions opportunes – voir la page 6)
POSITIONNEMENT FAIBLE	<b>3</b> Contributions possibles, selon l'analyse des chances de réussite du projet et de son niveau de maturité	<b>4</b> Pas de contributions

# Processus d'évaluation

Voici le processus suivi par une organisation souhaitant devenir partenaire de la Fondation, du moment où elle décide de présenter une demande de contribution financière jusqu'à la décision finale par notre conseil d'administration.



# Renouvellement de contributions

La Fondation McConnell ne renouvelle pas automatiquement les contributions et plusieurs de nos partenariats se terminent après une ronde de financement.

Ceci étant dit, **nous pouvons envisager de renouveler une contribution financière lorsque :**

- L'accord avec une sphère d'intérêt demeure fort et pertinent
- L'organisation est encore en bonne position pour diriger le projet.

**Et qu'un ou plusieurs des énoncés suivants sont vrais :**

- Il est évident qu'un renouvellement permettra de renforcer les contributions accordées précédemment par la Fondation
- Un renouvellement est crucial pour éviter un retour en arrière des avancées ou de l'impact visé du projet
- Il est clairement possible d'avoir un impact en profondeur

Dans ces cas, nous pouvons évaluer un autre partenariat. Ce genre de décision se fait au cas par cas et, au bout du compte, la décision de renouveler une contribution financière suit le même processus rigoureux que celui d'une « nouvelle » demande.

# Projets inadmissibles

## **Sauf dans le cadre de la Stratégie pour Montréal, qui a ses propres critères, nous ne prenons pas en considération les demandes :**

- qui font partie d'une campagne de financement générale
  - qui visent à réduire un déficit
  - pour la dotation d'une université ou d'un hôpital
  - pour un fonds de roulement annuel ou d'autres coûts récurrents, à moins qu'ils ne soient liés à une de nos sphères d'intérêt et à la réussite du projet proposé
- \*lire la note sur les frais généraux et d'administration à la [page Orientation budgétaire](#)
- impliquant des activités politiques de nature partisane
  - impliquant des activités ou des objectifs strictement religieux
  - dont l'unique but est de la recherche fondamentale ou universitaire
  - pour des organisations ou des projets établis ailleurs qu'au Canada
  - pour des projets de développement international
  - pour des projets ayant pour but d'encourager des solutions fondées sur la nature, comme la reforestation et la plantation d'arbres, ou la conservation de la nature ou de la biodiversité

- ciblant des besoins organisationnels urgents
- soumises par des organisations à but lucratif (sauf dans de rares cas particuliers)
- pour des écoles privées

## **De façon générale, nous ne prenons pas en considération les demandes dont l'activité principale est\* :**

- la production d'un film, d'une vidéo ou d'une publication
- une conférence, un atelier ou un séminaire
- de la formation, des bourses d'études ou des subventions

\*bien que ces activités puissent faire partie d'un projet ou d'un programme plus vaste.

# Lignes directrices pour les contributions à des projets favorisant l'implication de la communauté dirigés par ou impliquant des cégeps ou des universités



Des rectrices et des recteurs universitaires, et des responsables de la réconciliation à Whitehorse au Yukon en 2019. Photo d'Alistair Maitland

Il n'est pas rare que des cégeps ou des universités collaborent avec des organisations communautaires sur des projets liés au climat, à la réconciliation ou aux communautés.

Nous préférons dans toutes nos sphères d'intérêt soutenir directement les organisations axées sur les communautés.

Toutefois, dans quelques circonstances précises, il pourrait être approprié de verser une contribution financière à un partenaire du milieu postsecondaire travaillant de manière à « favoriser l'implication de la communauté ».

Nous vous recommandons de communiquer avec un membre de l'équipe des programmes si vous travaillez sur un projet de ce genre et que vous voulez savoir s'il pourrait être admissible à une contribution financière.



# Partenariat avec des organisations à but lucratif



Un cérémonie de mise à l'eau du canot animée par Wahkowhtowin Inc., un partenaire de la Fondation. Photo de Kari Luhtasaari

Les contributions financières de la Fondation McConnell sont accordées à des fins de bienfaisance. Cela se traduit par des partenariats avec des organismes de bienfaisance ou des organisations sans but lucratif qui sont des donataires non reconnus.

Cependant, nous reconnaissons le rôle important du secteur privé pour une économie juste et durable. Nous recevons parfois des demandes de contributions de la part d'entreprises sociales et il arrive, quoique rarement, qu'un financement sous forme de contributions soit approprié.

Par conséquent, nous envisageons de verser une contribution financière à une organisation à but lucratif lorsque toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

1. Les projets sont en phase avec une ou plusieurs sphères d'intérêt de la Fondation, et s'inscrivent à des fins de bienfaisance.
2. Aucune organisation sans but lucratif ne travaille déjà sur le type d'activités ou de projets proposés.
3. La demande respecte le même processus rigoureux de diligence raisonnable que les demandes présentées par des organisations sans but lucratif.
4. Le projet ne confère aucun avantage privé à l'entreprise, sauf comme conséquence mineure et accessoire.

De plus, la contribution financière ne peut pas être affectée à des salaires.

# Quelques consignes pour la préparation du budget liée à la demande

## PRÉPARER SON BUDGET

Pour la première étape de la demande, vous devez préciser dans le bref formulaire :

- Le montant total du projet
- Le montant demandé à la Fondation
- Le nombre d'années pour lequel vous demandez une contribution financière.

Vous devrez fournir un budget détaillé rempli selon notre gabarit de budget si votre organisation est invitée à passer à la deuxième étape.

L'estimation budgétaire peut changer entre l'étape 1 et l'étape 2; cela ne pose pas de problème.

### VEUILLEZ TENIR COMPTE DE CE QUI SUIT :

**Renforcement organisationnel :** Pour assurer la réussite de leur projet, les organisations ont besoin de ressources qui leur permettront de renforcer leur capacité et leur leadership, et de faire face au changement. La Fondation accepte les demandes qui incluent cette composante dans le budget global du projet. Les exemples peuvent inclure du financement pour appuyer le développement professionnel de la direction et du personnel, les efforts en matière d'EDIA et de réconciliation, ou une formation propre au projet. Vous devez inclure ceci sous forme de ligne budgétaire distincte.

**Inflation:** Assurez-vous de tenir compte de l'inflation dans les lignes budgétaires des coûts qui risquent d'augmenter au fil du projet (par exemple, le salaire du personnel).

**Frais généraux et d'administration:** La Fondation appuie les coûts liés au roulement et à l'administration d'une organisation qui peuvent être attribués au projet proposé. Il n'y a pas de « maximum » établi pour ce genre de coûts, mais ceux-ci devraient être raisonnables et proportionnels à la demande globale. Vous devez inclure les frais généraux et d'administration sous forme de ligne budgétaire distincte.

La Fondation est très rarement la seule organisation qui appuie un projet. Il n'est pas dans nos habitudes d'offrir une contribution qui couvrira la majorité du budget d'un projet.

## NOUS JOINDRE

Apprenez-en plus en visitant  
[mccconnellfoundation.ca](https://mccconnellfoundation.ca)

Écrivez-nous à  
[mccconnellfoundation.ca/fr/a-propos/nous-joindre](https://mccconnellfoundation.ca/fr/a-propos/nous-joindre)

# McConnell

### Fondation McConnell

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1800  
Montréal, QC H3A 3L6  
Téléphone : 514 288 2133